



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général

1. Par sa lettre datée du 13 janvier 2025, dont une copie certifiée conforme a été transmise au Secrétaire général par la Vice-Présidente de la Cour internationale de Justice sous couvert d'une lettre datée du 14 janvier 2025, le Président de la Cour, M. le juge Nawaf Salam, a informé la Vice-Présidente de la Cour, conformément au paragraphe 4 de l'article premier du Statut de la Cour, qu'il se démettait de ses fonctions de membre de la Cour, avec effet au 14 janvier 2025. Un siège de la Cour est par conséquent devenu vacant le 14 janvier 2025.

2. Le juge Salam était membre de la Cour depuis le 6 février 2018 et avait été nommé Président de la Cour le 6 février 2024. Son mandat de membre de la Cour devait arriver à expiration le 5 février 2027.

3. Par une note datée du 16 janvier 2025 ([S/2025/37](#)), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité du siège devenu vacant à la Cour. Le 24 janvier 2025, le Conseil a adopté la résolution [2770 \(2025\)](#), dans laquelle il a décidé que l'élection au siège devenu vacant aurait lieu le 27 mai 2025.

4. L'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale ([A/79/251](#) et [A/79/251/Add.1](#)) ne contenant pas de question subsidiaire concernant l'élection de membres de la Cour internationale de justice, le Secrétaire général a l'honneur de demander, en vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice », au titre du point 114, intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux ».

